

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 19

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Étaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christine FAVENNEC représentée par Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Frédéric DUPONT

OBJET : 1.3. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, conformément à l'article L 2121 – 22 du C.G.C.T.

-

Décision du 06.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis : Passage de câble RJ45 entre la salle ostrea et le bureau de la cuisine – TERCEO-29678 Morlaix

Montant : 1503.45 € HT 1804.14 € TTC

Décision du 06.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis -Entretien et nettoyage du cimetière-CASCI- 22 470 Plouézec

Montant : 3600 € TTC

Décision du 06.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis Cuve eau de pluie- Salle Le Taurel – Squiban- 29470 Plougastel Daoulas

Montant : 1184.68 € HT- 1421.62 € TTC

Décision du 06.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis. Remplacement de 2 portes sur remorque» - LE BOULCH 27330 La Vieille Lyre

Montant :3719 € HT- 4462.80 € TTC

Décision du 14.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis -4 Flash solaire magnétique pour panneaux de chantier – Panostock - 59840 Perenchies

Montant :278 € HT- 333.60 € TTC

Décision du 14.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis -Achat de deux panneaux LED Passage Piétons – Self Signal- 35510 Cesson Sévigné

Montant : 4399.78 € HT- 5297.74 € TTC

Décision du 14.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis -PATA Boulgueff -Eurovia- 22 440 Ploufragan

Montant : 6900 € HT- 8280 € TTC

Décision du 14.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis. Constat d'affichage permis de construire (école Lefebvre)+ Ancienne poste» - SCP Gaillard-Quemeneur 22500 Paimpol

Montant :248.80 € HT x2= 497.60 €HT - 298.56 € X 2= 597.12 € TTC

-

Décision du 22.10.2025

Conclusion d'un marché sur devis: Travaux de broyage de bois et branches sur le site de Traou Kertanguy-SARL Savean et fils-22450 Pommerit Jaudy

Montant :3500 € HT 4200 € TTC

Décision du 17.11.2025

Conclusion d'un marché sur devis. Enseigne « LE TAUREL » -ETG Signalétique

Montant :1462.37 € HT- 1754.84€ TTC

Décision du 17.11.2025

Avenant au marché de la halle multifonction : Lot n°6 : Bardage et couverture-
Penthièvre-Couverture Bardage-22120 Yffiniac

Montant :1368.86 € HT- 1642.63€ TTC

Décision du 18.11.2025

Conclusion d'un marché sur devis. SAV liaison vidéo Extender salle Ostrea -Loops-22950 Trégueux

Montant :637 € HT- 764.40€ TTC

Décision du 20.11.2025

Arrêté portant désignation des élus ayant pour mission de représenter la commune au 107^{ème} congrès des maires -

Décision du 20.11.2025

*Actualisation des tarifs de la convention « Le Passage » n°925815 pour l'année 2026
-Centre canin-22200 Trédarzec*

Montant :3744 € HT- 4492.80 € TTC

Décision du 21.11.2025

Arrêté portant désignation d'un membre au conseil d'administration du CCAS.

Décision du 28.11.2025

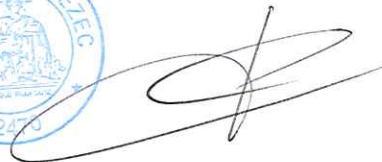
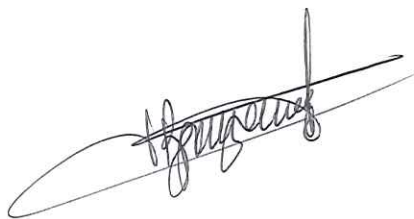
Arrêté portant approbation et mise en vigueur du règlement intérieur des salles communales.

-

Décision du Conseil municipal : Le Conseil municipal prend acte

La Secrétaire de séance,
Madame Joëlle BEAUVERGER

Le Maire,
Gilles PAGNY,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.